



Photo de tombe sans autorisation

Par **smk**, le **24/01/2020 à 11:03**

Bonjour nous venons de voir sur fb la photo de la tombe de notre mère et sœur cependant nous ne souhaitons pas qu'elle soit en photo mais personne ne nous la demande sont-ils dans leurs droit

Par **youris**, le **24/01/2020 à 11:22**

bonjour,

il faut d'abord vérifier si la commune autorise ou pas de prendre des photos de tombes dans leurs cimetières.

ensuite, il faut savoir que les passionnés de généalogie prennent beaucoup de photos dans les cimetières.

pour obtenir la réponse à votre question, le plus simple est de poser la question à la CNIL.

salutations